

L'ECHO

des P'tits Petons

LE JOURNAL DU RELAIS PETITE ENFANCE

Mars
Avril
2025



LE COIN DES PARENTS-
ASMATS

Page 2

LE COIN DES ASMATS

Page 4

LE COIN DES
ANIMATIONS

Page 5

LA BOITE A
IDÉES

Page 6

EDITO

Bonjour ,

Je vous propose dans ce journal de découvrir l'actualité juridique pour les employeurs et assistantes maternelles avec notamment pour ces dernières une belle avancée : celle de l'accès à une médecine du travail.

Côté animations, un spectacle Ma scène nationale s'adressant aux tout-petits et la fête de Carnaval sont annoncés en particulier pour cette période printanière.

Je vous souhaite avec le retour des beaux jours une belle énergie et vous attends nombreux pour profiter pleinement des différentes animations proposées.

Bonne lecture et à bientôt !

Lydie Chamagne

Responsable du relais petite enfance

*Le petit oiseau des bois
Qui dit qui ? Qui dit quoi ?
Le petit oiseau des bois
Ne dit pas n'importe quoi
Il vous dit qu'il fait son nid
Qui rit qui... qui qui ?
Et qu'il aura des œufs blancs
Aux premiers jours du printemps
N'allez pas le déranger
Le petit oiseau des bois
Ne dit pas n'importe quoi
Quand il parle à ses amis
N'allez pas le déranger
Le petit oiseau des bois
Quand il parle à ses amis
Ki Ki... Ki Ki... ki ki*

Marcel Zaragoza

LE COIN DES PARENTS-ASMATS

LE COIN DES ASMATS

LE COIN DES ANIMATIONS

LA BOITE A IDÉES

Fermeture
le 02 avril
et
du 28/04
au 02/05

Accueil du public

Sans rendez - vous

Mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 13h30 à 17h30

Par téléphone

Jeudi de 11h à 12h

Rendez - vous

Sur demande

CONTACT

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Lydie Chamagne

☎ 03 81 90 76 87

✉ rpe@vieux-charmont.fr

Mairie
39 rue de Belfort
25600 VIEUX-CHARMONT

🌐 www.vieux-charmont.fr



La commission dialogue

Particulier employeur, salarié à domicile et assistant maternel

Vous souhaitez régler un désaccord dans le cadre de votre relation de travail et éviter la rupture de dialogue ?
(contrat, jours fériés, retards, absences...)



LA COMMISSION DIALOGUE
peut vous aider à rétablir un dialogue apaisé, en vue de la résolution de votre désaccord durant un échange en **visioconférence**.

Comment se déroule une Commission dialogue ?

- en visioconférence
- échange d'une durée d'une heure
- en présence du particulier employeur, du salarié et de deux référents
Commission dialogue de votre région
(un référent "employeur" et un référent "salarié")



Comment faire appel à la Commission dialogue ?

- Se rendre sur la page**
www.franceemploiadomicile.fr/nos-services/commission-dialogue
- Créer ou se connecter à son espace personnel**
(côté employeur et côté salarié)
- Compléter le formulaire et le signer**
- Choisir l'un des créneaux disponibles**
dès réception du formulaire signé



Les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ont créé des instances de dialogue social territorial nommées Commissions Paritaires Territoriales (CPT). Ces CPT ont notamment pour mission de favoriser ou de rétablir le dialogue entre un salarié et un particulier employeur afin d'éviter une rupture de communication entre eux. Pour cela, elles ont créé des Commissions dialogue qui sont animées par ces mêmes partenaires sociaux.



UN SECTEUR QUI COMPTE



Droits à congés et arrêt maladie : nouvelle évolution



La loi du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) met en conformité le code du travail en matière d'acquisition de congés payés pour maladie non professionnelle. Ainsi l'article 37 de cette loi instaure l'acquisition de 2 jours ouvrables de congés par mois pendant les périodes de maladie non professionnelle (soit 24 jours par an).

Pour les reports de congés acquis non utilisés en raison de l'expiration de la période de prise de congés du fait d'un arrêt maladie (celui-ci donnant également droit à des congés payés), une période de report de 15 mois débutant à la reprise du travail sera ouverte (à la condition que l'employeur ait informé le salarié de ses droits).

Pour les droits à congés acquis durant les très longs arrêts maladie et comprenant plusieurs périodes d'acquisition de droits, un délai de report de 15 mois des droits acquis pendant une absence pour maladie est instauré.

Il débute à la fin de la période d'acquisition des droits si, à cette date, le contrat de travail est suspendu depuis au moins un an en raison de la maladie ou de l'accident.

Au terme de ce délai de report de 15 mois, les droits à congés expirent définitivement si le salarié n'a pas repris son travail du fait de sa maladie et qu'en raison de la suspension de son contrat, il n'a pas pu être informé de ses droits par son employeur.



Ouverture de la médecine du travail aux assistantes maternelles

Prévue dans l'ordonnance du 19 mai 2021, le **Service de Prévention et de Santé au Travail National** est mis en place depuis le 1er janvier 2025. Une nouvelle contribution est entrée en vigueur à cette date pour tous les particuliers employeurs. Elle est fixée à 2,7% du salaire brut du salaire, dans la limite de 5€ par bulletin de paie. Elle contribue au financement du SPSTN et permet de prendre en charge les frais occasionnés pour la salariée pour le temps consacré à la visite.



Qui peut me demander à me faire passer ma visite ?

- Moi-même
- Mon employeur
- Le professionnel de santé au travail
- Mon médecin traitant

Comment se passe ma visite ?

- Téléconsultation en priorité avec nécessité d'un ordinateur avec caméra ou smartphone, connexion internet
- Présentiel si cas exceptionnel et selon avis du médecin de santé au travail

1ère étape



J'échange avec un conseiller

0 986 865 865

Prix d'un appel local

ou

[Je renseigne ce formulaire](#)

Suis-je concerné ?

Impact sur le salaire

- Visite sur le temps de travail : retenue sur le salaire, temps de visite et transport pris en charge par l'APNI, organisme de collecte des contributions employeurs
- Visite en dehors du temps de travail : visite rémunérée comme du temps de travail par l'APNI

1. Programmation de la visite
2. Convocation par mail avec information sur les documents à fournir et les modalités de prise en charge financière

2ème étape La visite de santé

- Avec un médecin ou infirmière de santé au travail soumis au secret médical
- Interrogation sur l'état de santé
- Information sur les risques liés au poste de travail
- Sensibilisation aux moyens de prévention des risques
- Orientation vers le médecin du travail selon l'état de santé et les risques
- Remise d'une attestation de suivi par le professionnel de santé
- Remise de cette attestation à l'employeur



www.spstn.org



<https://spstn.org/je-suis-salarie/>



FORMATION CONTINUE

Prévention et gestion des troubles alimentaires : 24 mai, 14 et 28 juin

Je développe ma capacité à tenir compte des troubles alimentaires de l'enfant pour préparer les repas. En particulier, j'apprends à connaître les impacts de ces troubles (allergies, intolérances, etc.) et à y apporter des réponses pour adapter mes recettes en lien avec les consignes des parents.

Inscription au relais avant le 20 mars

Recyclage Sécurité Secours au Travail : 11 octobre

Réservé aux titulaires du certificat Sécurité et Secours au Travail
Inscription au relais avant le 30 juin

Vos droits pour le
plan de
développement
des compétences
58h de formation
par an,
rémunérées

Droits et devoirs dans l'exercice de son métier: entre octobre et novembre

J'acquies toutes les connaissances nécessaires sur mes droits et devoirs dans le cadre de la relation de travail avec mon particulier employeur. En particulier, j'apprends à connaître les documents conventionnels et réglementaires : ma convention collective, le contrat de travail, l'avenant, etc. Mais aussi, les engagements réciproques établis par le contrat de travail. J'apprends aussi notamment à comprendre mon bulletin de salaire et à créer un compte salarié en ligne (CESU ou PAJEMPLOI).

Inscription au relais avant le 30 juin

D'AUTRES THÈMES VOUS INTÉRESSENT EN PRESENTIEL OU A DISTANCE : CONTACTER LE RELAIS

Temps d'écoute et d'échanges pour les assistantes maternelles

Prochaine séance

Jeudi 17 avril à 20h

Relais à Vieux-
Charmont
Inscriptions
avant le 16 avril

Séances
trimestrielles



Pourquoi ces temps ?

- proposer une pause en soirée aux assistantes maternelles afin qu'elles partagent leur vécu de professionnel et repartent avec des clés de réponses
- leur permettre de s'enrichir mutuellement
- les inviter à développer leur capacité d'empathie (se mettre à la place du parent)
- se sentir moins isolée professionnellement

Qui anime ? La responsable du relais petite enfance, éducatrice et formatrice, qui a pour rôle d'animer les échanges, d'apporter si besoin son expertise et expérience, de garantir le respect de la parole, de la confidentialité des échanges. Si besoin au fil des séances, des intervenants pourraient être sollicités.

jeux et activités	25 mars 11 avril 9h/11h	Relais Vieux-Charmont
Jeux et activités	21 mars, 18 avril 9h30/11h Un fabuleux voyage avec des objets de toutes les couleurs, à travers les sons et les mouvements du langage	Lieu d'accueil enfants parents 7 bis rue Léonard de Vinci Bethoncourt Sur inscription
Jeux et activités	18 mars 9h30/11h	Lieu d'accueil enfants parents Rue du Poitou Grand-Charmont Sur inscription
Eveil corporel	11 mars , 08 avril 9h/10h	Halle des sports Vieux-Charmont
Eveil musical	20 mars 17 avril Groupe A 3 avril groupe B 9h/10h	Relais Vieux-Charmont Inscription obligatoire sur 1 des groupes, places limitées
Yoga	14 mars 04 avril 9h30/10h15	MJC Sochaux
Contes et histoires	27 mars (Contéchanges avec la Lueur de contes), 10 avril 9h15/10h15	Foyothèque Nommay Sur inscription
SPECTACLE "Oh c'est quoi ça?" 	23 mars 10h/10h45 (Arrivée 9h45) Un va- et- vient interactif entre sons, couleurs et gestes	ARS Numerica 11 cours Louis Leprince-Ringuet Montbéliard (Secteur Université) Sur inscription, places limitées
CARNAVAL Merci aux personnes qui apporteront beignets ou autres gourmandises	 15 avril 9h30/11h Boum avec Aurélien et son beatbox	Mairie de Vieux-Charmont Salle du Conseil Municipal Sur inscription

Poissons accordéon



Découper un rectangle, arrondir un bout pour faire la tête, coller les nageoires, la queue, décorer



Poissons macaronis



Coller sur chaque forme de poisson, des pâtes préalablement peintes et séchées.



Couper une forme de poisson puis décorer (bandes de papier...). coller la pince à linge comme sur la photo



Petit poisson, petit poisson

nage, nage, nage

Petit poisson, petit poisson
et gloups, et gloups, et gloups

Oh !!! Le petit poisson s'est fait mangé
par un

Joli crabe, joli crabe

Nage, nage, nage

Joli crabe, joli crabe

et gloups et gloups et gloups

oh !!! Le joli crabe s'est fait mangé par
la...

Belle pieuvre, belle pieuvre,

nage, nage, nage

Belle pieuvre, belle pieuvre

Et gloups et gloups et gloups

oh !!! La belle pieuvre s'est fait
mangée par un ...



Vilain requin, vilain requin

nage, nage, nage

Vilain requin, vilain requin
et gloups, et gloups et gloups

oh !!! Le vilain requin s'est fait mangé par
une...

Grosse baleine, grosse baleine

nage, nage, nage

grosse baleine, grosse baleine
et gloups, et gloups et gloups

oh !!!!

Lien : www.youtube.com/watch?v=LEPdOsnwtVO

Envoyez au relais la photo de votre oeuf décoré
Toutes les réalisations pourront être exposée au relais au moment de Pâques

